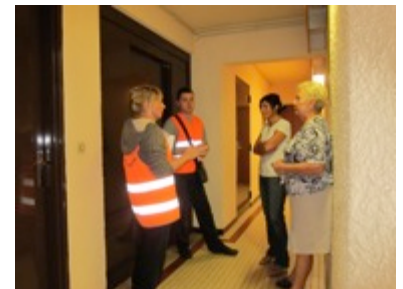
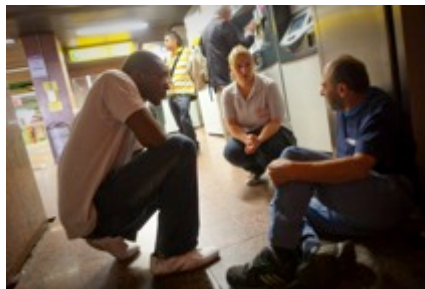


« Faire société ensemble »

France Médiation milite pour une prévention sociale et éducative



Tribune de France Médiation, réseau d'acteurs de la médiation sociale et propositions d'action

*Nous venons de vivre des évènements tragiques qui vont marquer durablement notre société. Au-delà des premières mesures nécessaires pour rassurer la population, la poursuite **des actions préventives et éducatives** menées depuis plusieurs années par bon nombre d'acteurs locaux est plus que jamais essentielle, non seulement parce que ces interventions peuvent contribuer à éviter de tels actes, mais aussi parce **qu'elles ambitionnent de modifier en « profondeur » notre société.***

***12 000 médiateurs sociaux** travaillent, de jour comme de nuit, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : **ils écoutent, dialoguent, apaisent les tensions, gèrent les conflits et permettent l'accès aux droits du plus grand nombre.** Ils favorisent le rétablissement de la relation et de la confiance entre les personnes et les institutions, entre les personnes elles-mêmes. Ils sont très souvent le réceptacle d'un certain mal-être. Leur rôle est donc primordial car leur position de tiers impartial leur permet de délivrer des messages de respect, de tolérance.*

*Toutes leurs actions ont pour objectif de **favoriser l'accès aux droits, de renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté nationale et d'éviter les ruptures et la dégradation du lien social.** Elles s'inscrivent dans une **démarche de prévention globale et d'éducation à la citoyenneté** du plus grand nombre. **La médiation sociale peut jouer un rôle sur l'apprentissage de la vie en société,** au même titre que les autres professionnels qui agissent sur le terrain.*

*Les institutions publiques et les collectivités ne peuvent à elles seules lutter contre des phénomènes de délitement du lien social, d'inégalités et de relégation que le contexte économique a aggravé mais qui perdure depuis des années. **Car ce qui se joue, pour une large partie de la population des quartiers prioritaires, c'est un éloignement, une incompréhension ou une méconnaissance des institutions et des « valeurs de la République » qui n'ont, le plus souvent, pas de traduction concrète à leurs yeux. L'inégal accès aux droits, les phénomènes d'exclusion et de discrimination, interrogent profondément le principe même du « vivre-ensemble ».***

C'est en allant vers les habitants, y compris les plus éloignés du « droit commun », que ce lien se reconstruit, que la citoyenneté prend corps, que la cohésion sociale peut s'incarner.

La médiation sociale doit prendre sa place en donnant à chaque individu la possibilité de renouer un dialogue, de « reprendre langue ». La citoyenneté commence là où l'on redonne une parole et une place à ceux qui estiment ne plus en avoir.

La réponse, en tant que construction collective, doit donc se situer dans un travail conjoint entre les pouvoirs publics locaux, les associations et les habitants dont il faut entendre toute la complexité et toute les identités, pas seulement les plus extrêmes ou les plus médiatiques. Elle doit aussi passer par une culture de la coopération entre les différents métiers du social (travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés, médiateurs sociaux) et de l'éducation, car chaque professionnel n'apporte qu'une partie de la solution.

Jean Mardikian, le fondateur du réseau France Médiation le rappelait en 2013 et nous le constatons quotidiennement : plus que jamais, notre société a besoin d'acteurs de proximité pour renforcer la cohésion sociale, faciliter la vie collective et aller à la rencontre des populations, en particulier les plus fragiles. Plus que jamais, les citoyens manifestent leur besoin d'être écoutés, entendus, accompagnés.

Les débats et les propositions émanant de l'État et des responsables politiques ont, ces derniers jours, beaucoup porté sur le rôle de l'École pour faire vivre les valeurs de la République, en particulier la laïcité et la citoyenneté.

La citoyenneté à l'école doit se vivre et s'incarner au quotidien. Même s'il est nécessaire de réapprendre le sens des mots « laïcité », « citoyenneté » à travers des enseignements magistraux, il est aussi impératif que chaque enfant puisse vivre les coopérations, les échanges, les constructions collectives tout au long de sa scolarité. Se sentir citoyen, c'est aussi se sentir responsable et acteur de sa vie, de son quotidien, dans l'échange, le débat, la reconnaissance de ce qui fait la différence et la richesse de l'autre. **C'est là que la médiation sociale doit jouer pleinement son rôle.**

*Notre réseau a mené, pendant plus de deux ans, une **expérimentation nationale de médiation sociale dans 150 écoles élémentaires et collèges.** Ce projet a permis de démontrer tout l'intérêt de mettre à disposition de la communauté éducative – parents, personnel enseignant et pédagogique – mais aussi des acteurs de la ville, des **professionnels dédiés à l'écoute, à la prévention des violences et des conflits et à l'exercice de la citoyenneté chez les enfants.***

L'expérimentation a montré que c'est en écoutant les élèves sans les juger, en leur faisant prendre conscience de l'impact de leurs actes ou de leurs propos et en identifiant les émotions sous-jacentes aux faits de violence verbale ou physique, qu'on déconstruit les préjugés ou les rumeurs et qu'on leur redonne leur part de responsabilité à l'intérieur et à l'extérieur des établissements.

*Nous sommes convaincus que c'est dès le plus jeune âge **qu'une action de prévention et d'exercice à la citoyenneté prend tout son sens.** L'engouement des élèves du primaire pour la médiation par les pairs le montre : les enfants sont très réceptifs aux principes de coopération et de communication non violente quand ces apprentissages se fondent moins sur le rappel systématique de la règle et de la sanction (évidemment nécessaire et auquel le médiateur contribue) que sur la pratique quotidienne du dialogue avec l'autre.*

Pour répondre à ces enjeux et engager une véritable action de prévention, nous proposons de :

1. **Développer des postes de médiateurs sociaux** dans les écoles élémentaires et les collèges des territoires de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire. Leurs missions : prévenir et lutter contre les violences et le décrochage et favoriser le développement des compétences citoyennes des enfants. A travers leur travail entre l'intérieur et l'extérieur des établissements, il

s'agit de renforcer le lien entre l'école, les familles et le quartier et de favoriser la continuité entre l'école et le collège.

2. **Développer et décloisonner les actions de médiation sociale sur les territoires**, pour prendre en compte les problématiques globales des habitants et créer une continuité d'action entre les différents lieux de la vie publique : espaces publics, habitat social, transports en commun, établissements scolaires. L'action des médiateurs, au lieu de s'inscrire dans la commande particulière d'un ou plusieurs financeurs spécialisés dans un champ, pourra alors mobiliser l'ensemble des leviers de la médiation sociale : prévention et gestion des conflits, médiation sociale et culturelle, sensibilisation au respect du vivre-ensemble, prévention du décrochage scolaire, renforcement des actions d'accès aux droits (en matière de santé, d'emploi, de logement, de justice).

3. **Pérenniser les postes des médiateurs sociaux**, au-delà des emplois aidés, **professionnaliser le métier** par un diplôme d'État de niveau bac + 2 et développer une **filière de formation professionnelle**, allant du niveau V au niveau II. La médiation sociale n'est pas une réponse « miracle » à l'ensemble des difficultés sociales ou de conflits, elle est une réponse parmi d'autres. C'est précisément parce qu'elle s'inscrit en articulation avec les autres métiers de l'intervention sociale et éducative qu'elle doit être reconnue comme un métier à part entière avec des domaines et des limites d'intervention, une déontologie, une position spécifique de tiers, des devoirs et des modalités d'action.

Malgré des avancées significatives ces dernières années¹, cette reconnaissance n'est pas encore suffisante.

4. **Former les médiateurs sociaux à la prévention de la radicalisation**. Les médiateurs sont en première ligne pour détecter les phénomènes de rupture et de radicalisation. Nous proposons d'élaborer des modules de formation adaptés et de former les médiateurs sociaux en s'appuyant sur notre réseau.

Une véritable politique de prévention sociale est urgente, pour lutter contre les exclusions et les inégalités qui sont la source et le terreau de violences et d'extrémismes. Elle devra passer par un soutien renforcé aux acteurs de proximité qui souffrent d'une précarité des emplois et d'un manque de perspectives pour inscrire leur action sur le long terme.

Les médiateurs sociaux sont des acteurs essentiels dans l'accompagnement des populations et dans le lien avec les pouvoirs publics. Cependant, leurs savoirs professionnels peinent à être valorisés. Les enjeux de société sont tels aujourd'hui qu'il est nécessaire de s'appuyer sur des professionnels confirmés et reconnus afin d'apporter une aide concrète aux personnes en difficulté.

Et de réaffirmer que notre projet républicain est bien de faire société ensemble.

Chantal Uytterhaegen
Présidente de France Médiation

L'association France Médiation, réseau d'acteurs de la médiation sociale, créée en 2008, fédère une quarantaine de structures de médiation sociale, représentant 1500 médiateurs sociaux en France. En favorisant la reconnaissance et le développement de la médiation sociale, sa mission est de **restaurer le lien social**, de **promouvoir l'accès aux droits** des personnes et de **favoriser la citoyenneté et l'autonomie** des individus.

www.francemediation.fr

¹ Le métier est inscrit depuis 2012 dans le Répertoire Opérationnel des métiers et de l'emploi.